DRAME DE FAMILLE

Paris, 25 décembre. — Un crime sur lequel plane encore un certain mystère a été commis la nuit dernière dans la petite commune d'Ennery, à quatre kilomètres de Pontoise.

Deux jeunes, Marie et Rosine Fournier, âgées l'une de quarante-six ans, l'autre de trente-huit ans, vivaient en assez mauvaises intelligences dans une sorte de ménage.

Hier matin, leur laitier trouva la porte fermée. Il s'en alla, mais étant revenu dans la journée et n'obtenant encore aucune réponse, il regarda par un soupirail donnant dans l'écurie et put apercevoir l'une des deux sœurs étendue sur la face contre terre. Il courut alors avisier de sa découverte l'adjoint au maire qui prévint à son tour le parquet de Pontoise.

Le procureur de la République et le juge d'instruction, accompagnés du docteur Cribmail, se sont transportés immédiatement à Ennery.

Ils ont trouvé le cadavre de Marie Fournier étendu dans une mare de sang, au milieu d'une large mare de sang. Le cou était presque détaché du tronc et avait dû, selon toute apparence tranché à l'aide d'une serpe.

Le corps de la malheureuse a été transporté à la mairie.

On croyait d'abord à un crime ayant le vol pour mobile, les sœurs passant pour très riches.

Toutefois, aucune trace d'effraction n'existait, aucun désordre apparent n'était visible à l'intérieur de la maison.

Les magistrats, poursuivant leurs investigations, trouvèrent Rosine Fournier qui s'était recroquillée dans sa chambre. La malheureuse était assise sur son lit, en chemise, les cheveux en désordre, les mains et le visage ensanglantés. En outre, elle avait un bras cassé et une large plaie à la tête.

Pressée de questions, elle n'a fait, simulant la folie, que des réponses évasives. Elle a été transportée à l'hôpital de Pontoise, où elle est consignée à la disposition de la justice.

Selon toute hypothèse, on se trouve en présence d'un drame de famille. Rosine, frappée par sa sœur, aurait égorgé celle-ci dans un accès de colère.

Accident de chemin de fer

Alencon, 25 décembre. — Un terrible accident de chemin de fer est arrivé, à Laigle, dans les circonstances suivantes :

Au moment où le train venant de Conchis, entrait en gare, vers une heure quarante du soir, M. Séchet, chef de gare, voulant traverser la voie pour se rendre sur le quai d'arrivée, eut la jambe droite prise par la roue de la locomotive et fut traîné sur un espace de dix mètres environ.

Le malheureux eut la tête horriblement broyée.

Faits divers Étrangers

(De nos correspondants spéciaux)

UNE BANDE DE CHAUFFEURS. — Privas, 24 décembre. — Le 23 courant, à Vesseaux, on trouva derrière la porte de sa chambre, le corps à demi carbonisé de la veuve Comte, âgée de 75 ans.

On crut d'abord à un accident, mais depuis le bruit a couru que des malfaiteurs s'étaient introduits chez la veuve Comte et l'avaient « chauffée » pour la faire désigner l'endroit où elle mettait son argent.

Le haut du corps de la morte était en effet intact, préservé par un tricot de laine serré à la taille, tandis que les jambes étaient entièrement carbonisées.

Le parquet de Privas est parti ce matin pour se rendre à Vesseaux afin de commencer une enquête.

VOL A LA PERQUISITION. — Paris, 25 décembre. — M. G..., secrétaire d'un député compte dans les demandes en autorisation de poursuites, a été victime dans les circonstances suivantes d'un audacieux voleur :

M. G... se trouvait samedi au Palais-Bourbon lorsqu'il reçut une dépêche de sa femme lui annonçant qu'un commissaire aux délégations judiciaires était venu perquisitionner chez lui.

M. G... rentra aussitôt et sa femme lui remonta qu'un individu, ceint d'une écharpe et suivi de deux autres personnes, arrivait lui avoir montré un grimoire illisible, qu'il lui avait déclaré être un mandat de perquisition, avait visité et bouleversé de fond en comble le bureau de M. G...

Ce dernier se rendit dans son bureau et s'aperçut que le prétendu commissaire de police s'était emparé d'une serviette contenant des obligations du Crédit foncier et de la ville de Paris.

M. G... a déposé une plainte au commissaire de quartier. Les titres volés vont être frappés d'oppos tion.

UN ADJUDICATAIRE INDÉLICAT. — Châlons-sur-Marne, 25 décembre. — M. H..., négociant à Paris, est adjudicataire de la fourniture de l'avoine dans plusieurs villes de garnison de l'Est, et notamment à Stenay. Il a, en effet, pour la livraison de l'avoine, l'adjudicataire se sert de sacs qui lui appartiennent, et pour lesquels il lui est alloué un poids déterminé.

Un fédéré du 7e régiment de cuirassiers avait inopinément procédé à Sainte-Menehould à la vérification de ces sacs, s'est aperçu qu'ils étaient doubles intérieurement jusque vers le milieu, mais sans coulure apparente à l'extérieur. Les sacs pesaient pesée, on a constaté que chacun d'eux dépassait le poids alloué d'environ 1 kil. 500 gr. C'était donc pour l'adjudicataire un bénéfice sur chaque sac de 3 livres d'avoine.

Procès-verbal a été dressé et l'affaire a été mise à l'instruction. Le général en chef, aussitôt prévenu, a fait immédiatement vérifier, dans les autres villes où H... est adjudicataire, if ne pratique pas la même fraude. Et l'enquête a démontré qu'à Nancy, Toul, Bruyères, etc., la même pratique se reproduisait.

Et représentant de l'adjudication à Sainte-Menehould est impliqué dans les poursuites. Cette affaire viendra très prochainement devant le tribunal correctionnel de cette ville.

TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Caen, 25 décembre. — Hier soir, vers 8 heures, un nommé Carville, rentrait chez lui après avoir fait des stations dans de nombreux cabarets, où il exhibe son porte-monnaie bien garni. Il se dirigeait vers le Quai-la-Reine à une faible distance de la gendarmerie, Carville fut assailli par trois individus et reçut un coup de couteau à la figure.

A ce moment, accourus à ses cris transportèrent le blessé à l'Hôtel-Dieu.

Les agresseurs avaient pris la fuite.

Nouvelles Étrangères

Prescription de la langue française

EN ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, 25 décembre. — Le gouvernement d'Alsace-Lorraine semble vouloir prendre des mesures tendant à supprimer la langue française comme langue officielle. Il y a quelque temps, on a ordonné aux notaires d'Alsace-Lorraine de publier leurs annonces dans les journaux en langue allemande ou, dans les contrées de langue française, en allemand et en français. Le même ordonnance ajoutait d'être rendue pour les huissiers.

Le commerce franco-suisse

Mesures de représailles

Berne, 25 décembre. — Le conseil fédéral s'occupera mardi de la question des relèvements des taxes du tarif général, conformément à l'article 31 de la loi des douanes applicable aux produits français. On croit que ces relèvements seront très modérés et porteront sur 150 ou 200 articles. Des ordres auraient déjà été donnés aux postes douaniers pour que ces taxes nouvelles fussent appliquées dès le 1er janvier.

Les Sans-Travail en Allemagne

Cologne, 25 décembre. — Une grande réunion du mouvement sans emploi s'est tenue hier soir dans la salle « A Charlemagne. »

La proposition qui a été votée demande au conseil municipal de faire commencer sans retard et sous la direction des autorités de la ville les grands travaux municipaux.

On a décidé en même temps d'organiser des réunions publiques tant que les exigences des ouvriers ne seront pas satisfaites.

LES ANARCHISTES

Londres, 25 décembre. — Des lettres de Barcelone, reçues ces jours-ci par des anarchistes militants, annoncent que les anarchistes et les révolutionnaires d'Espagne, bien loin de désespérer par suite des mesures prises par le gouvernement, se disposent à terroriser, plus que jamais la bourgeoisie par la propagande par le fait.

Des fédérations de groupes secrets, à l'instar de la Mano-Nera, d'Italie, se forment dans les provinces.

Les secrétaires ont aussi des armes à leur disposition ; des conciliabules secrets ont lieu dans les chefs-lieux et des paysans y prennent part.

Les anarchistes anglais qui, il y a quelques années, étaient très peu nombreux, ont gagné beaucoup d'adhérents ces derniers temps, grâce à la propagande des nombreux réfugiés qui se trouvent dans la métropole.

Attentat à la dynamite

EN IRLANDE

Dublin, 25 décembre. — On a tenté hier soir, 4 onze heures, de faire sauter le cabinet de M. John Morley, secrétaire pour l'Irlande, qui se trouve actuellement à Dublin.

Un engin chargé de dynamite a fait explosion sous une des fenêtres du cabinet du ministre.

On a agent de la sûreté a été tué.

Toutes les vitres des maisons avoisinantes ont été brisées.

Le nihilisme en Russie

Arrestations dans l'armée russe

Varsovie, 25 décembre. — On annonce de Kiew qu'un grand nombre de personnes, et notamment des offic ers, ont été arrêtés dans cette ville pour menées socialistes.

L'EXPLOSION DU RESTAURANT VÉRY

Clôture de l'instruction

L'instruction de l'affaire relative à l'explosion du restaurant Véry, — explosion qui a eu lieu au mois de mai dernier, — est définitivement close, depuis hier.

On sait que Bricou et la femme Delange ont été arrêtés, tout d'abord, comme étant les auteurs ou au moins les complices, de cet attentat.

Les deux inculpés désignèrent à M. Atthalin, juge d'instruction, l'endroit où avait été caché la dynamite volée de Soisy-sous-Etiolles, et, à la suite de cette révélation ils furent mis en liberté provisoire.

Bricou alors partit pour le Havre, où il tenta de se suicider.

Sur mandat du magistrat instructeur, il fut de nouveau arrêté ainsi que la femme Delange sa maîtresse.

En ce qui les concernait, M. Atthalin avait commiqué son dossier au Parquet, et M. Sauvajol, substitut, avait été chargé de former les réquisitoires ou, lorsque François dit Francis fut mis en état d'arrestation à Londres, où il s'était réfugié.

Les formalités d'extradition furent longues. Enfin, le tribunal de Bow-Street se prononça en faveur de la demande faite par le gouvernement français.

L'instruction de l'affaire dut être reprise.

Francis, confronté avec Bricou et la maîtresse de ce dernier, opposa des dénégations aux inculpations qui avaient été portées contre lui.

Enfin, M. Atthalin a rendu son ordonnance de renvoi devant la chambre des mises en accusation, ce qui n'est, du reste, qu'une simple formalité judiciaire.

Bricou, la femme Delange et François dit Francis seront déférés à la cour d'assises.

LES VAGABONDS DES CAMPAGNES

Les Préfets ont reçu des instructions pour inviter les municipalités et la gendarmerie à poursuivre rigoureusement l'application des dispositions ministérielles contre la mendicité et le vagabondage dans les campagnes.

Il résulte, en effet, d'une statistique peu rassurante communiquée par le ministère de la justice à la direction de la Sûreté générale que le nombre des délits imputables aux vagabonds maraudeurs, et restés sans répression, va sans cesse croissant et donne lieu aux plus vives plaintes des assemblées départementales.

Il y a lieu également de surveiller et d'interdire au besoin les quêtes faites prétendument sans autorisation et au détriment de familles pauvres dans chaque localité par des scours ou des membres de congrégations religieuses.

LA BELGIQUE

La Révision

L'Indépendance belge dit que la base du projet de révision est la suppression complète du cens.

Il établit ensuite le système capacitaire.

Après 10 ans de résidence dans la commune, le droit de vote serait accordé à l'habitant d'une maison ou d'une partie de maison donnant un revenu cadastral de 10 à 5 fr.

Cinquième point : le vote sera obligatoire sous peine d'amende.

Cinquième point : la représentation proportionnelle.

Le projet serait conçu de façon à ne pas rendre irréalisable l'idéal du suffrage universel.

Dernière Heure

Les journaux de ce matin

Du *Rappel* :

Oui, la République triomphera du Panama comme elle a triomphé du 24 mai, comme elle a triomphé du 16 mai, comme elle a triomphé de la boulange, et ses ennemis n'auront tenu qu'à donner une quatrième preuve de leur irrémédiable impuissance.

De la *Petite République française* :

Quelle que soit l'issue et qu'on dirige cette campagne 1 faut y faire face mais gardons-nous de solidariser la République avec la régence qui fait. Il est vraiment temps qu'on change.

Le Soleil prétend que la forme républicaine, si tous ses membres y sont pas touché au Panama, est toutefois par ses éclaboussures. Le pays aux élections générales le renlera tous.

La Nouvelle Bourse du Travail

Les ouvriers du port du Havre

Le Havre, 25 décembre. — Une réunion générale des grévistes a eu lieu à quatre heures de l'après-midi. La plupart des patrons et directeurs des grandes compagnies de navigation, convoqués par le comité de la grève et le syndicat des journaliers, avaient répondu à cette convocation et avaient pris place aux côtés de la presse.

Le secrétaire de la chambre syndicale a tout d'abord déclaré que, au nom des grévistes, la chambre n'avait pas cru devoir accepter les propositions patronales fixant le prix de la journée à 5 fr. 50 et que son opinion était que les grévistes devaient persister à réclamer 6 francs par jour.

A l'unanimité, les grévistes ont ratifié la décision prise par leur chambre syndicale, malgré un discours de M. Genestal, armateur, ancien adjoint au maire du Havre, qui a conseillé aux grévistes d'accepter les propositions qui leur sont faites par les patrons et qui constituent une amélioration sensible à leur salaire.

Les grévistes ont salué la fin du discours de M. Genestal par les cris répétés de : « Six francs ! » et « Pain ! » Puis ils ont, à l'unanimité, voté la continuation de la grève jusqu'à ce qu'ils aient obtenu pleine et entière satisfaction.

La grève va donc continuer, car les patrons armateurs disent qu'ils ont fait toutes les concessions possibles et qu'ils ne veulent plus céder sur aucun point.

Il n'est produit quelques incidents pendant la journée. Des patrouilles de grévistes se sont rendues sur les différents quais, et malgré la présence de la police, absolument impuissante, ils ont empêché tout travail. A la tente des Messageries maritimes, un camion chargé de tissus a été renversé par les grévistes. Les barriques de vin ou de rhum ont été défoncées.

En présence de cette situation, le sous-préfet du Havre a fait appeler différentes brigades de gendarmerie de l'arrondissement. Au Havre, il n'y a en tout que quinze gendarmes. et le police, très surchargée de besogne en temps ordinaire, apparaît incapable de maintenir l'ordre si une émeute quelconque venait à se produire.

Dans une réunion qui a eu lieu ce matin, à l'hôtel de ville, à laquelle les patrons et les membres du syndicat avaient été convoqués, le maire a qui des armateurs demandaient de faire garder les quais par la troupe a répondu qu'il ne pouvait en aucune façon prendre une pareille mesure, que les grévistes pourraient considérer comme une provocation.

Les brigades de gendarmerie à cheval canonnent sous la tente de la Compagnie transatlantique.

Pour effectuer les chargements indispensables, les différentes compagnies de navigation emploient leurs équipages. Les marins ont résisté jusqu'à présent aux sollicitations dont ils sont l'objet de la part des grévistes, et ils travaillent volontiers, conformément aux ordres qui leur sont donnés par leurs officiers.

On sait, d'ailleurs, que le refus d'obéissance d'un marin à son chef, même dans la marine marchande, entraîne la comparution devant un conseil maritime, qui, d'ordinaire, inflige des peines très sévères et très fréquentes de cette sorte. A la Compagnie des Chargeurs-Réunis, à la compagnie Odinet, aux tonnes Nicole et Cottard, on est sans inquiétude sur le travail des journaliers ; mais ils ne peuvent faire l'impossible, et le mouvement commercial n'en reste pas moins entravé d'une façon très inquiétante.

Jusqu'à nouvel ordre, tous les services des Messageries maritimes vont être suspendus.

Le 16 février, 25 décembre. — Ce matin, tout travail était suspendu sur les quais.

On vient d'afficher en ville un placard signé par les compagnies Transatlantiques, des Chargeurs Réunis, Havraise, Péninsulaire, du Pacifique, Navale de l'Ouest, Worms Josse et Compagnie, Brostram, Bauzin, Nicore, Postel et par les autres principaux armateurs réfugiés, qui font appel aux journaliers du port du Havre et déclarent ne pouvoir accepter les conditions réclamées par le syndicat ouvrier.

Le placard contre la grève que ce syndicat a organisée et qu'il entretient en obligeant les ouvriers désireux de travailler, à cesser le travail, est offrant 5 fr. 50 à la condition formelle que le travail soit repris demain lundi ; ils font observer que le salaire est de 5 fr. à Dunkerque et de 3 fr. 85 à Rouen, que les Havrais qui travaillent les navires traverser la rade pour remonter jusqu'à Rouen, peuvent se rendre compte que malgré les efforts du commerce de la place du Havre, les nombreuses quantités de marchandises sont dirigées sur les ports voisins, au grand détriment des ouvriers eux-mêmes et une augmentation trop forte de leur salaire aurait pour résultat d'aggraver encore la situation.

Rouen, 25 décembre. — Une vingtaine de gendarmes de l'arrondissement de Rouen viennent de partir pour le Havre afin de renforcer la pol ce de cette ville, où l'on craint des troubles occasionnés par la grève des journaux en du port.

CONFERENCE de M. Hector Depasse

A ARMENTIÈRES

Les républicains d'Armentières s'étaient donné rendez-vous hier à l'estaminet de l'*Harmonie*, sur la Grand'Place, pour recevoir notre ami et collaborateur, M. Hector Depasse venant de partir pour le Havre afin de renforcer la pol ce de cette ville, où l'on craint des troubles occasionnés par la grève des journaux en du port.

Placé en dehors de cette situation par toutes les circonstances de sa vie, l'orateur cependant ne peut rester indifférent à aucune des peines, des aventures de la République, et il en partage du fond du cœur. (Applaudissements).

Si des républicains ont commis des fautes, des indélicatesses qui pourraient offrir aux ennemis de la démocratie un prétexte de mettre en doute l'intégrité et l'honneur de la République, ces républicains-là sont bien coupables !

Ils sont d'autant plus coupables qu'ils ont été comblés de toutes les marques de confiance et d'honneur, d'autant plus coupables qu'ils avaient plus de responsabilités, plus de talents, plus d'intelligence.

Mais la justice prononcera et, s'ils ont failli on peut être assuré que la République sera impitoyable pour ces fils ingrats.

En attendant, il importe de suivre avec vigilance la machination des ennemis de la République, monarchistes, boulangistes, réactionnaires de toute espèce, qui se sont encore une fois ligués pour prendre leur revanche et qui s'efforcent de jeter la boue, non pas seulement sur les hommes d'un certain groupe, d'un certain parti républicain, mais sur tous ceux qui ont été à la tête du Parlement et du Gouvernement, qui, dans leur fureur de dénonciation, n'épargnent pas plus Floquet que Rouvier, pas plus Clemenceau que Jules Roche, qui s'attaquent à M. de Freycinet et même au nom glorieux des Carnot. C'est là qu'apparaît en pleine évidence la manœuvre dirigée contre la République elle-même, que l'on voudrait déshonorer et renverser du haut en bas !

Mais la coalition ténébreuse s'est perdue par cette exagération même et aujourd'hui le pays a vu le piège : nous n'y tomberons pas.

Notre concitoyen du Pas-de-Calais, M. R b t qui a aujourd'hui l'honneur de porter la charge du gouvernement a dénoncé à la tribune ces rigorismes d'occasion et ces vertus soudaines autant que tardives qui se prétendent les vengeresses de la morale publique mais qui visent à atteindre un but politique inavouable.

L'orateur dit que cette crise doit apporter avec elle sa leçon. Il faudra des lois nouvelles pour protéger l'épargne publique, pour régler les conditions des émissions d'emprunt, les frais de public té ; il faudra surveiller de près les manœuvres des tacticiens de la finance ; mais ce ne sont pas quelques banquiers malhonnêtes, unis à des aventuriers cosmopolites, qui peuvent compromettre le drapeau de la République.

Ce drapeau là est au dessus de toutes les souillures. La République est sauvée pour comme sans reproche. Elle saura br ser cette nouvelle coalition organ sée contre le gouvernement du pays et montrera elle à toutes les coalitions précédentes ; on ne tardera pas à voir que la République a conservé toute sa vigueur.

L'assemblée a témoigné à maintes reprises pour le plus chaleureux applaudissements qu'elle partageait les sentiments et la confiance de notre ami. M. Richourg, le président de la *Fraternelle*, a prononcé une vibrante allocution, déclarant que tous les républicains se lèveraient comme un seul homme pour la défense de la République si elle était menacée. La fanfare de la Société a joué la *Marseillaise*. Un magnifique bouquet aux couleurs nationales a été offert à M. Hector Depasse.

Si les réactionnaires avaient assisté à cette réunion, ils auraient vu que le moment n'est pas encore venu pour eux de mettre la main sur la République.

M. Depasse a félicité la réunion de l'entrain cordial et patriotique qu'elle a manifestement, il a dit que ses compatriotes étaient ceux du pays tout entier et que la République n'avait rien à craindre d'aucune machination, si malfaisante qu'on la suppose.

On s'est séparé au milieu de nouveaux applaudissements, après l'échange chaleureux des déclarations de plus ferme patriotisme.

Il n'a manqué à cette réunion que M. Paul Lafargue ; il y aurait trouvé pour lui-même des leçons assez instructives.

Au reste, il a été excusé de très bonne grâce. M. Paul Lafargue est un député si occupé !

Chronique Régionale

Nos Représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais sur le scrutin sur l'ordre du jour de confiance; tous ont voté *pour*, sauf MM. Bergeroi, Lafargue et Montaigneret qui ont voté *contre*. MM. Adam, Delaudin-Verkinder, de Freschevilla, Le Gavrian, Plichon, Renard, des Rotours, Taillandier et Thellier de Poncheville se sont abstenus.

M. Pierre Legrand était absent par congé.

Chemin de fer du Nord. — A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An la Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en distribution dans toutes ses gares, du 23 au 31 décembre inclusivement des billets d'aller et retour, de 1re classe pour Nice et Menton à des prix réduits de 25 p. 0[0 valant entre :

1° 184 fr. 20 et 226 fr. fr 60 pour Nice ;
2° 169 fr. 35 et 249 fr. 65 pour Menton.

Ces billets auront une durée de validité de 22 jours, qui pourra être prolongée de deux périodes de 10 jours moyennant le paiement d'un supplément de 10 p. 0[0 pour chacune de ces périodes.

Les voyageurs pourront s'arrêter tant à l'aller qu'au retour sur les stations de une gare à leur choix à condition de faire viser leur billet dès l'arrivée à la gare d'arrêt.

La distribution des billets commencera le 19 décembre et cessera le 31.

Les voyageurs pourront se ces billets pourront prendre place dans le train rapide journalier partant de Paris (Nord) à 7 heures 50 du soir.

Ils pourront également occuper les places de luxe s'il en trouve de disponibles dans le train moyennant le paiement du supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif.

Chronique locale

ROUBAIX

LES CANTINES SCOLAIRES

Le 24 décembre à midi, les cantines scolaires depuis si longtemps annoncées ont fonctionné dans deux écoles de la ville, rue de Flandre et rue Pierre de Roubaix.

On a, paraît-il fait largement les choses : mais les parents des écoliers se sont montrés quelques peu hésitants : ainsi s'en aperçoit-on par le nombre très restreint des enfants qui ont dîné aux frais de la caisse municipale. On cite l'école de la rue de Flandre où sur plus de 400 enfants, 150 environ ont mangé le menu de la cantine. Les autres sont, comme de coutume, retournés chez eux.

Il paraît que : chaque enfant coûterait ainsi à la ville de 20 à 30 centimes par jour, selon les repas, ce qui, étant donné le nombre des enfants qui fréquentent les écoles de Roubaix, représenterait un total de 600.000 francs, comme dépense à inscrire annuellement au budget.

Ou les prendra-t-on ces six cent mille francs ?

Les chiffres — qui valent mieux que les meilleurs discours socialistes — prouvent que l'œuvre des cantines scolaires, ne peut se réaliser sans compromettre la situation de nos finances. Que l'administration municipale — laquelle, a-t-on dit, est sur ce point, pour la presque totalité de ses membres, revenue de ses premières illusions — étudié pour une autre combinaison pour secourir les pauvres et nous y applaudissons des deux mains : qu'elle étudie le moyen d'agrandir la *Bouches de pain*, qu'elle subventionne. Cette œuvre éminemment utile et pratique, qu'elle la patronne ; que par ses soins et par ceux du Comité dévoué que cette œuvre possède déjà, un triage intelligent et sérieux soit fait parmi les miséreux les plus intéressants et les plus dignes d'égards et de secours.

On bien encore, — si nos administrateurs craignent que le mérite de leur œuvre soit reporté sur les bourgeois initiateurs de la *Bouches de pain* — qu'ils fondent donc une œuvre indépendante de celle-ci, plus largement étendue, basée sur un contrôle sérieux des misères à soulager, qui tout en organisant les secours dans des proportions aussi larges que possible, assurerait en même temps une répartition équitable des fonds que les deniers communaux peuvent affecter à la charité publique.

Cela vaudrait même mieux, pour le moment du moins, que de s'entêter par amour-propre dans une conception excellente, à coup sûr, mais dont les moyens pratiques de réalisation n'ont peut-être pas été suffisamment préparés et étudiés.

Chambre de Commerce de Roubaix

Elections des Cantons de Roubaix et Lannoy

Scrutin du 25 décembre

JUGES

Electeurs inscrits : 2.019. — Votants: 356

MM. Emile Desurmont, 334 voix, ELU
Henri Carre, 336 id.
Divers, 23 id.

JUGES SUPPLEANTS

Electeurs inscrits: 2019. — Votants : 357.

MM. Stephane Wibaux, 335 voix, ELU
Charles Leborgne, 335 id.
Divers, 27 id.

Un incendie rue de Tourcoing. — Dimanche matin, vers 4 heures, Mlle Jrma Nuytten, 48, rue de Tourcoing, avait allumé dans sa salle à manger un bon feu pour se réchauffer au retour de la messe de Noël.

Quand elle revint, la cheminée qui passe dans un buffet appliqué dans le mur, avait mis le feu aux boiseries.

Mlle Nuyttens appela au secours puis on prévint la pompe des pompiers, qui bientôt arriva sous le commandement de M. Fr ed, adjudant.

Néanmoins, la pompe n'eut pas à fonctionner, les voisins étant parvenus à l'a de de quelques seaux à se rendre facilement maîtres de l'incendie.

Les dégâts s'élèvent à environ 300 fr.

Malade dans la rue. — — Un ouvrier peintre Henri Evêque, demeurant rue de la Limite, pour faiblesse, est tombé malade dans la nuit de samedi à dimanche vers deux heures, rue des Arts.

Il a été d'abord transporté au poste du deuxième arrondissement puis à l'hôpital, après avoir reçu les soins de M. le docteur Dechabert.

Un cabaretier pas galant. — Une demoiselle Zoe Delacoste, 39 ans, demeurant boulevard de Strasbourg est allée vers 9 heures samedi soir vers 7 heures à l'hôtel Leclercq qu'elle entre dans un estaminet du boulevard Gambetta tenu par Louis M... et une discussion s'est élevée avec ce dernier qui lui a donné des coups de poing sur la figure et des coups de pied dans le ventre.

Procès-verbal a été dressé à la charge de ce cabaretier pas galant.

Cirque Franco-Russe. — Nous apprenons avec plaisir que le spectacle de ce soir sera offert aux dames et aux enfants. Nous ne pouvons qu'en féliciter le cavalier ne saurait mieux et que deux dames en semblée ne paieron qu'une place.

Nous ne doutons pas que la présence du succès qu'on tient tous les soirs le cirque France russe, il y a si salle comble ce soir.

Bouchée de Pain. — Une collecte faite au Club-Fourchettes, après l'audition de la chanson, *La Bouchée de Pain*, interprétée par M. Henri Bouche a produit la somme de cinq francs qui a été remise entre les mains de M. Henri Bussine, président de l'œuvre. Nous ne pouvons pas énumérer les membres de Club-Fourchette.

Un feu de cheminée. — Hier matin vers dix heures, un feu de cheminée assez important s'est déclaré au cercle de l'Industrie, rue du Curé.

On n'en sait facile mont rien au Marché.

Mort subite. — Les personnes qui se rendaient hier à la messe de midi ont été péniblement impressionnées par un triste incident. M. Désiré Vérapée, cordonnier, rue de l'Ille s'est tout à coup affaissé en entrant à l'église ; on s'est empressé autour de lui, et le docteur appelé pour lui donner des soins n'a eu qu'à constater la décès attribué à la rupture d'un anévrisme.

Les suites d'une imprudence. — Un triste accident dû à l'imprudence s'est produit dimanche dernier dans la rue des Arts. A cette adresse habitent deux sœurs orphelines, les demoiselles Vervacq. L'aîné après avoir fait du café avait déposé la cafetière sur le parquet, sa sœur Sidonie Vervacq ne l'ayant aperçue la renversa et reçut le liquide bouillant sur le pied droit qui fut horriblement brûlé, ses chairs furent mises à nu. Un docteur appelé en toute hâte jugea le cas assez grave pour ordonner l'admission de la malheureuse à l'Hôpital.

Formation d'un cercle polyglotte. — Nous apprenons qu'un groupe de jeunes gens de notre ville a eu l'heureuse idée de fondar un cercle polyglotte, dont le siège sera établi au Café du Commerce.

Nous ne saurions trop engager les jeunes gens qui cultivent les langues étrangères à donner leur adhésion.

TOURCOING

Election au tribunal du Commerce. — Hier a eu lieu le scrutin de ballotage pour le renouvellement partiel du tribunal de commerce.

Au premier tour sur 1405 électeurs inscrits il y avait 365 votants.

Les candidats n'avaient obtenu que 315 voix.

Pour le deuxième tour on avait pensé que le désintéressement de la grosse majorité des électeurs formée de petits patentés, pouvait provoquer ce qu'il n'y avait pas de compétition, et que les voulant pas accorder leur suffrage à des candidats en qui ils n'ont aucune confiance au point de vue de la défense de leurs intérêts ils préfèrent s'abstenir.

Ainsi qu'il avait pénétré, — et c'est — a-t-on songé à opposer aux deux candidats briguant le mandat de juges suppléants, deux homme aux idées large, à l'esprit libéral, et qui le cas échéant auraient pu prendre en mains la cause des petits commerçants.

Les deux hommes n'ont pas marchandé leur concours, heureux s'ils pouvaient être utiles.

On pouvait espérer que dans ces conditions les électeurs consulaires auraient marché en foule au scrutin ; mais il fallait que l'effort à faire fût bien compris des premiers intéressés. Nous avons le regret de constater qu'il n'en a pas été ainsi, pour le plus grand nombre.

Tandis que les réactionnaires, les blancs intransigeants, se sont immédiatement mis en campagne en employant pour cela tous les moyens qui leur sont propres et dont le nous rendent témoins dans les luttes politiques, nous nous sommes bornés à lancer un appel aux électeurs qui n'a pas été étendu que par un nombre insuffisant d'entre eux, alors que pour peu qu'ils eussent un instant réfléchi aux conséquences de l'élection au point de vue de la défense de leurs intérêts le cas échéant, l'issue de la lutte n'était pas douteuse, et nous allons le prouver.

Les électeurs en présence du danger dont ils se trouvaient menacés, ont fait une pression considérable et embrigadé la totalité des électeurs sur lesquels ils pouvaient compter.

Or sur 1405 inscrits 365 ont mobilisé un maximum de 443 voix pour l'élection des juges suppléants.

Il y a eu 743 votants dans cette catégorie, et le plus favorisés des candidats que nous avons cru devoir appuyer auprès des électeurs consulaires a obtenu 256 suffrage.

Mais l'on a 906 électeurs soit pour a'ssi dire la moitié des inscrits qui n'ont pas pr s par sa vote.

Ceux-là à coup sûr, ne sont pas des réactionnaires, ils n'ont pas voté par un dé intéressement que nous ne saurions trop blâmer dans les conditions où la lutte était engagée. Ce sont presque tous petits patentés qui forment ce chiffre d'abstentions, et ceux-là, il est regrettable de le constater n'ont pas su comprendre leurs intérêts.

Beaucoup seraient-ils n'ont jamais d'affaires devant le tribunal de commerce, mais sont-ils assurés qu'il en sera toujours ainsi.

Et demeurt non, et c'est le tort qu'ils ont eu de ne pas s'en rendre compte et de ne pas se déranger pour se rendre au scrutin. Un tiers seulement de votants en plus, et la démonstration aurait été faite que le tribunal de commerce ne doit pas être le refuge d'une coterie.

Voici les résultats du scrutin :

Inscrits 1405

Election d'un juge. — Votants : 611. — M. Defretin, 484 voix.

Election de deux juges suppléants. — Votants : 723.

Ont obtenu : MM. Glorieux-Flament, 443 voix, élu — Mesure-Van Eslande, 440, élu — Lombard-Husson. 256 voix. — Monnier, 246 voix.

Le bureau était composé de M. Lefrançois, adjoint au maire, président, et de MM. Lapersonne, Henri Lorthiois, Vanzi-Delannoy, Lefebvre-Lemaire, Bondon.

Les procès-verbaux ont été établis par M. Edouard Delesclusse.

Une protestation

Nous disons plus haut que les réactionnaires ont employé les petites manœuvres qui leur sont chères, dans cette simple élection au tribunal de commerce.

C'est ainsi que M. Dupraz-Lepers, décoré de l'ordre de Grégoire-le-Grand, n'est tenu à l'entrée de la salle de vote depuis l'ouverture du scrutin jusqu'à midi 1[2, distribuant même des bulletins au nom des candidats chers à son cœur.

Une protestation a été faite à ce propos.

Une délicieuse coquille de Noël

Notre confrère le *Journal de Roubaix*, nous a servi hier une délicieuse coquille de Noël.

Amenant la candidature au conseil des prud'hommes de M. Edouard Sx-Scrbe qui brigue le siège là est vacant par M. Scalabre-Delcourt, démissionnaire, notre confrère fait suivre le nom de ce nouveau candidat du titre de : sénateur de l'Aisne.

Sénateur de l'Aisne au lieu de : filateur de l'Aisne, la coquille est délicieuse et plaine d'à-propos. Le *Journal de Roubaix* a pu oublié de passer au *Journal de Roubaix*.

Un de nos lecteurs nous adresse à ce sujet les réflex ons suivantes :

Un sénateur en Lafne

Le journal dont nous parlons, tout en affecte le caractère d'une publicité grave et sérère, nous a révélé, hier, l'existence d'un sénateur jusqu'alors inconnu à Tourcoing.

Cette nouvelle, qu'il a produite à propos de l'élection future du patron de l'honneur, en remplacement de M. Scalabre-Delcourt, démissionnaire, nous rend perplexe et rêveur.

Un Sénateur de laine,

Pourquoi pas aussi un sénateur de coton ?

Ces messieurs pourraient *tramer* ensemble, quelque bonne combinaison *tissue* de malice.

Ce sont là choses faciles à faire, entre *soi*.

Signé : Cocoy et Malines.

Contrôleur de la Paix.

Une terrible catastrophe. — Une affreuse nouvelle est parvenue. Trois de nos concitoyens qui avaient quitté hier matin notre ville pour accomplir une partie de plaisir en Belgique, ont été victimes d'une catastrophe, l'un d'eux, un jeune homme de 27 ans, garçon très estimé et fils d'une honorable famille, a trouvé la mort, un autre a été assez grièvement blessé.

Voici sur ce malheur les renseignements que nous avons pu recueillir.

M. Rogier Desmet-Thibaudin, 27 ans, fabricant de bonneterie rue Quéléen, fils un qui habitant avec sa mère qui est veuve, M. Desouvelaere, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville et une troisième personne partaient hier matin pour se rendre à la chasse aux gibiers d'eau dans les marais des Potes près Tournai. Ils avaient pris avec eux un garde de l'endroit et se trouvaient dans une barque au milieu des eaux.

Le gibier ne donnant sans doute pas dans leurs parages, ils résolurent de se déplacer et manœuvrèrent la barque.

Mais en approchant de l'embranchement de l'Escaut, l'embarcation fut prise par le courant, entraînée contre l'arche d'un pont et chavira.

Sur les trois personnes qui s'y trouvaient, trois réussirent à se sauver facilement à la